

Brevets—Loi

[Français]

Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que si le projet de loi actuel pouvait passer toutes ses étapes à la Chambre et finir en une loi, que la plupart des députés dans cette Chambre pourraient toujours se permettre d'acheter les produits pharmaceutiques dont ils ont besoin. Il n'y a pas de doute également qu'il y a un grand nombre de Canadiens qui ne seront pas affectés par ces mesures. Cependant, je dois dire, à titre de représentant d'une circonscription électorale qui n'est pas très riche, que beaucoup de mes électeurs auront des difficultés considérables s'ils veulent s'acheter les produits pharmaceutiques dont ils auront besoin.

[Traduction]

Le gouvernement libéral reconnaissait qu'il fallait investir davantage dans la recherche pour que nos jeunes puissent se trouver des emplois. Notre gouvernement a créé la commission Eastman qui a produit un rapport. Il ne faudrait pas comprendre ici que sous le régime des lois libérales encore en vigueur, les investissements ont beaucoup diminué au Canada. En fait, dans son rapport que je vous cite maintenant, le Dr Eastman déclarait:

Les dépenses totales intra-muros en recherche et développement pour l'industrie pharmaceutique équivalaient à 3,5 p. 100 de la valeur des livraisons en 1967 et à 3,8 p. 100 en 1982.

Par conséquent, la loi actuellement en vigueur n'a pas fait chuter radicalement les investissements, du moins de l'avis du Dr Eastman.

Toutefois, personne ne devrait se satisfaire de cela. Il est certain que nous voulons plus d'investissements dans ce domaine, mais nous voulons aussi que les gens soient en mesure d'acheter ce que les usines produisent. Ce devrait être là la principale préoccupation des députés, monsieur le Président.

Je vais parler un peu de la croissance de ce secteur industriel. Je vous renvoie à la page 72 du rapport Eastman où l'on peut lire ce qui suit:

L'accroissement du nombre total d'employés et de travailleurs affectés à la production a été plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Bien que ces écarts de croissance depuis 1967 soient relativement faibles, ils traduisent un marché plus actif pour les produits pharmaceutiques et les médicaments au Canada qu'aux États-Unis.

Vous voyez donc, monsieur le Président, que la loi actuelle, en dépit de ce que les conservateurs d'en face voudraient nous faire croire, n'est pas si mauvaise que cela. Elle nous a permis d'avoir des médicaments meilleur marché. Bien des gens diraient qu'ils sont encore chers, et même trop chers lorsqu'il faut les acheter, mais il est indéniable que nous avons des prix plus bas. Selon le rapport Eastman, nous n'avons pas réduit proportionnellement la quantité de recherche. Il s'en fait plus maintenant qu'avant l'adoption de cette loi. Enfin, le rapport dit que le Canada a été une région de croissance plus importante pour ce secteur que les États-Unis.

Pourquoi le projet de loi à l'étude, monsieur le Président? Pourquoi un projet de loi donnant aux détenteurs de brevets une protection de dix ans dans certains cas et de sept ans dans d'autres? Pendant ces dix ans les fabricants pourront faire payer le prix que le marché pourra supporter.

[Français]

Monsieur le Président, les Canadiens auront beaucoup de difficulté à payer les coûts supplémentaires, et je dis bien les coûts supplémentaires qui leur seront imposés suite à ce projet de loi, le projet de loi C-22, si la Chambre décide de lui donner son approbation.

Monsieur le Président, la Commission Eastman elle-même, à mon avis, avait proposé un juste milieu qui serait à peu près équitable. Elle avait proposé quatre ans d'exclusivité. Dans le projet de loi de l'ancien ministre, le gouvernement a offert dix ans d'exclusivité dans tous les cas.

Puis le nouveau ministre, lors du remaniement ministériel de l'été dernier, l'a amoindrie un petit peu et a accordé dix ans dans certains cas et sept ans dans d'autres. Mais c'est encore deux fois plus que ce que la Commission Eastman avait recommandé!

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il toujours pour procéder ou pour aller de l'avant avec un tel projet de loi? C'est difficile à comprendre. Mais certains d'entre nous avons tiré nos propres conclusions. Certains d'entre nous sommes d'avis que c'est la pression qui a été imposée sur le gouvernement du Canada par l'administration américaine, que c'est pour cette raison que nous voyons le gouvernement procéder avec une telle loi.

Il est certain qu'il y a des multinationales aux États-Unis qui sont dans le domaine de la production des produits pharmaceutiques, qui ont fait des démarches, qui ont fait du lobbying auprès de l'administration américaine, demandant à cette administration, en retour, de faire du lobbying chez nous, au Canada, pour voir à changer nos lois afin de les rendre plus profitables aux Américains.

● (1230)

[Traduction]

Je voudrais vous donner quelques exemples, monsieur le Président, qui montrent à quel point les prix à la consommation sont plus avantageux au Canada à l'heure actuelle qu'aux États-Unis, où les fabricants de produits pharmaceutiques sur ordonnance peuvent demander à peu près n'importe quel prix. Au Canada, le produit chlorpropamide vendu sans marque de commerce coûte 19,03 \$ pour 1 000 comprimés de 250 milligrammes. Le même produit avec une marque de commerce se vend 141,81 \$ au Canada. Il coûte 431,58 \$ aux États-Unis. Le prix varie donc entre 19 \$ pour le produit générique au Canada à 431 \$ pour le produit américain avec une marque de commerce. J'ai un tableau qui donne toutes sortes d'exemples du même genre.

Pourquoi le gouvernement voudrait-il que les consommateurs du Canada paient 431,58 \$ pour un produit qu'ils paient maintenant 19,03 \$? Est-ce raisonnable de demander aux consommateurs canadiens que nous représentons à la Chambre de payer ces prix exorbitants? Comme vous êtes un homme objectif, monsieur le Président, vous aurez sans doute déjà reconnu que ce n'est pas raisonnable. Les consommateurs canadiens ne devraient pas être obligés d'endurer de telles hausses de prix.